

QUELLES SONT LES PIÈCES DEMANDÉES PAR LA MDPH

Quels sont les documents obligatoires ?

- ❖ Le **formulaire de demande** (complété, daté et signé sur la version papier, ou complété et validé dans le téléservice)
- ❖ Le **certificat médical de moins de 12 mois**, complété, daté et signé par votre médecin. Ce document explique vos difficultés liées au handicap et vos problèmes de santé.
- ❖ Un **justificatif d'identité** de la personne concernée par la demande (consulter la liste des justificatifs d'identité acceptés par la MDPH)
- ❖ Un **justificatif de domicile de moins de 6 mois** (consulter la liste des justificatifs de domicile acceptés par la MDPH)
- ❖ Un **justificatif d'identité des parents**, si la personne handicapée est mineure. En cas de séparation, les parents doivent transmettre également le **justificatif du mode de garde** (jugement ou attestation sur l'honneur des deux parents).
- ❖ Le **jugement en protection juridique**, si la personne handicapée est un majeur protégé (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice, habilitation familiale, mesure d'accompagnement, mandat de protection future).

VOTRE DEMANDE POURRA ÊTRE REFUSÉE EN L'ABSENCE DE CES DOCUMENTS

**La lisibilité des documents est
indispensable pour bien évaluer
votre demande**

D'autres documents peuvent être nécessaires pour évaluer votre demande :

- En fonction de votre handicap, des documents médicaux récents peuvent compléter le certificat médical du médecin traitant (audiogramme, bilan ophtalmologique, compte rendu d'un médecin spécialiste, etc.).

- Voici une liste des documents le plus souvent demandés par la MDPH, pour certaines demandes :

<p>L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)</p>	<p><u>Pour une première demande :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le devis (ou la facture) relatif aux frais évoqués dans la demande - Le bilan initial du professionnel qui assure la prise en charge concernée par la demande d'AEEH - Les justificatifs de temps partiel ou de cessation d'activité professionnelle des parents <p><u>Pour un renouvellement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les factures acquittées relatives aux frais pris en charge - Le devis prévisionnel en cas de poursuite de la prise en charge - Le compte rendu du professionnel qui assure la prise en charge concernée par la demande d'AEEH - Les justificatifs de temps partiel ou de cessation d'activité professionnelle des parents
<p>La prestation de compensation du handicap (PCH)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les devis relatifs aux frais ou aménagements évoqués - Les justificatifs de réduction ou cessation du temps de travail de l'aidant familial
<p>Les demandes relatives à la vie scolaire</p>	<p><u>Pour toute demande :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Des éléments scolaires actualisés (GEVASCO) : merci de vous rapprocher de l'école et de l'enseignant référent de secteur <p><u>A fournir également en fonction de la situation :</u></p> <p><u>Première demande</u> : Un bilan psychométrique chiffré de moins de 2 ans réalisé par le psychologue scolaire ou par le Conseiller d'Orientat ion Psychologue (élèves du secondaire)</p> <p><u>Première scolarisation</u> : un projet de scolarisation à élaborer avec l'équipe enseignante qui accueillera votre enfant</p> <p><u>Demande de matériel pédagogique adapté</u> : L'avis technique d'un</p>

	<p>professionnel spécialisé (ergothérapeute, orthophoniste)</p> <p><u>Renouvellement d'orientation en établissement ou service médico-social pour enfant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les bilans de la prise en charge - Le souhait du responsable légal
<p>L'orientation en établissement ou service médico-social (ESMS)</p>	<p><u>Pour une première demande :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet de vie <p><u>Pour un renouvellement ou changement d'orientation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le bilan de la prise en charge en ESMS